



TotalEnergies

TotalEnergies Power & Gas Belgium

Info et conditions TIMETOSAVE

Description de la promotion

En tant que nouveau client, vous pouvez bénéficier de la promotion suivante :

- 30 € tvac (6%) de réduction annuelle sur votre facture de gaz naturel*
- 30 € tvac (6%) de réduction annuelle sur votre facture d'électricité*

* La réduction sera déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. La réduction est plafonnée au montant facturé suite à la consommation du client. Si le montant de la réduction est supérieur au montant correspondant à la consommation du client, TotalEnergies pourra appliquer une réduction moins élevée. TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Conditions

- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par TotalEnergies sauf avec le programme de parrainage
- Offre valable du 01/06/2024 au 30/06/2024 (inclus)
- Offre uniquement valable pour des nouveaux clients résidentiels qui souscrivent à l'électricité et/ou le gaz naturel, disposant d'un compteur avec relevé annuel (YMR) souscrivant un tarif PIXEL tels que publiés sur le site internet <https://totalenergies.be/fr/particuliers/produits-et-services/my-home/electricite-et-gaz/offre-electricite-et-gaz>
- Offre destinée aux nouveaux contrats TotalEnergies pour la livraison d'électricité et/ou de gaz naturel
- Les réductions seront appliquées dès la première facture d'acompte (ou la suivante si celle-ci est déjà en cours d'édition) suivant votre notification au droit à la promotion
- TotalEnergies se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait
- Les réductions sont valables pour une durée d'un an à partir de la date de fourniture du premier contrat sous condition que le client soit fourni par TotalEnergies pour une période ininterrompue d'un an à partir de la date de fourniture du premier contrat
- TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Dans le cas où les conditions de la promotion ne seraient plus remplies, TotalEnergies facturera au client la réduction déjà reçue soit via une facture de régularisation de TotalEnergies, soit par une facture additionnelle. Les réductions seront déduites au prorata des factures d'acompte mensuelles
- Les conditions générales de vente de TotalEnergies sont applicables à cette promotion <https://totalenergies.be/fr/particuliers/conditions-generales-totalenergies-groupe>

TotalEnergies Power & Gas Belgium S.A./N.V.

Rue Saint-Laurent, 54 - 4000 Liège/Luik

www.totalenergies.be

TVA/BTW: BE 0859 655 570 - RPM Liège / RPR Luik

BNP Paribas Fortis : IBAN BE38 0015 0942 4272 - BIC GEBABEBB